



Profil socioéconomique et attentes technologiques des parents d'élèves du réseau des établissements d'enseignement privés du Québec



Rapport de la recherche menée auprès d'un échantillon d'envergure nationale de parents d'élèves fréquentant les institutions d'enseignement privés du Québec

Synthèse et faits saillants

François Larose, Professeur titulaire, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke

Vincent Grenon, professeur agrégé, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke

Sereywathna Soung, étudiante, PhD en éducation, Université de Sherbrooke

Catherine Crête-D'Avignon, étudiante, MA en éducation, Université de Sherbrooke

Guillaume Bolduc, étudiant, MA en éducation, Université de Sherbrooke

Rapport de recherche déposé à l'intention de madame Nancy Brousseau
Directrice générale, FEFP

Sherbrooke, 06-12-2013

La photographie de la page de garde nous a été aimablement fournie par la direction du pensionnat du Saint-Nom-de-Marie (Montréal, Québec).

La photographie a été anonymisée par monsieur Daniel Larose.

Les conclusions de ce rapport de recherche n'engagent que l'équipe des chercheuses et chercheurs sous la direction du professeur Larose. Elles n'engagent en rien, *a priori*, la direction de la Fédération des établissements d'enseignement privés du Québec (FEEP).

Le lecteur qui désirerait prendre connaissance du détail de notre démarche méthodologique, de la justification des modèles d'analyse des données privilégiés ainsi que des traitements de données effectués est invité à consulter la version intégrale de ce rapport de recherche.

Table des matières

	Avant-propos	1
1.	Contexte	3
2.	Méthodologie	5
2.1	Note liminaire	5
2.2	Procédures de recueil des données	5
2.3	Modèles d'analyse des données	6
2.4	Structure de l'échantillon	7
3.	Résultats	9
3.1	Caractéristiques de l'échantillon	9
3.1.1	Le revenu familial brut des participantes et participants de l'échantillon	9
3.1.2	Les variables associées au revenu familial brut	10
3.1.3	<i>L'échantillon en bref: synthèse des principales caractéristiques</i>	14
3.2	Les ménages face à une hausse des frais de scolarité	16
3.2.1	Seuil de tolérance à une hausse des frais de scolarisation	16
3.2.2	<i>Les ménages face à une hausse des frais de scolarité: synthèse des principaux faits saillants</i>	18
3.3	La comparaison public / privé	19
	<i>Comparaison public-privé, communication, interaction parent-personnels scolaires et implication parentale: synthèse des principaux faits saillants</i>	21
3.4	La question du recours aux technologies numériques	23
4.	En guise de conclusion	24
	Références	28

Liste des tableaux

Tableau 1	Distribution régionale de l'échantillon	7
Tableau 2	Distribution régionale de l'échantillon et distribution des établissements	8
Tableau 3	Distribution du RFB catégorisé	9
Tableau 4	Taille des familles	10
Tableau 5	Structure comparative (statut conjugal)	11
Tableau 6	Taille des familles (comparaison échantillon / province)	11
Tableau 7	Scolarisation des parents	12
Tableau 8	Lieu de scolarisation des parents	12
Tableau 9	Origine ethnique des parents	13
Tableau 10	Langue maternelle des parents	14
Tableau 11	Seuil critique d'absorption d'une hausse des frais de scolarité	16
Tableau 12	Hausse des frais de scolarité et catégorie de revenu affectée au regard du retrait scolaire	17
Tableau 13	Qualité de l'offre de l'école fréquentée par l'enfant versus celle du secteur public	20
Tableau 14	Surreprésentation de la qualité de l'offre de l'école fréquentée par l'enfant (par région administrative)	21
Tableau 15	Réactions face à certaines augmentations de coûts	25
Tableau 16	Seuil critique d'absorption d'une hausse des frais de scolarité	25

Avant-propos

Au printemps 2013, la directeur sortant de la *Fédération des établissements d'enseignement privés du Québec* (FEEP), monsieur Paul Boisvenu, demandait au professeur Larose d'envisager la possibilité de réaliser une étude descriptive reprenant en tout ou en partie les objets de deux études antérieures réalisées respectivement en 1996 puis en 2005, sur les effets de hausses de frais de scolarité sur la fréquentation scolaire des établissements du réseau privé. Après avoir manifesté notre intérêt à faire une telle enquête nationale auprès des parents, nous suggérons à la direction de la FEEP d'y intégrer des objets complémentaires tirés de certaines dimensions des chantiers prioritaires par la fédération dans le cadre du projet *L'École de demain*. En effet, le groupe de travail pilotant ce chantier avait invité, dès 2012, deux professeurs de l'Université de Sherbrooke, François Larose et Vincent Grenon, à collaborer à ses travaux, deux des domaines prioritaires concernant directement nos activités de recherche, soit 1) l'intégration des technologies numériques à l'école privée ainsi que 2) les préoccupations et désirs des parents quant aux orientations des activités qui y sont offertes aux élèves.

La réponse de la direction de la FEEP à cette proposition fut d'emblée positive. Nous avons donc poursuivi les discussions dans ce sens avec la nouvelle direction de la fédération, en particulier avec madame Nancy Brousseau. Conséquemment, le contrat de recherche établi visait à répondre à la demande formulée par la fédération à l'effet de documenter les objets suivants:

- Les représentations et attitudes des parents des élèves fréquentant le réseau québécois de l'enseignement privé suite à une hausse plus ou moins modulée des frais de scolarité consécutive à l'éventuelle baisse du financement public accessible;
- Les motifs de sélection d'une école du réseau de la FEEP de la part des parents concernés et la justification des éventuels sacrifices consentis par la famille au plan financier;
- La représentation des services offerts aux élèves, tant dans le secteur public que privé, et celle de l'impact sur les probabilités de persévérance scolaire aux études post-secondaires;
- L'importance relative de l'adoption des dispositifs numériques en enseignement dans les réseaux scolaires québécois et les impacts attendus ou constatés sur l'apprentissage scolaire;
- L'investissement parental dans l'encadrement scolaire et les effets attendus sur l'apprentissage scolaire.

Nous reviendrons ultérieurement de façon détaillée sur la méthodologie d'enquête adoptée. À cet effet, avant d'aborder formellement ce rapport, il convient de mentionner la contribution de l'ensemble de celles et ceux qui, mis à part les deux professeurs responsables, ont rendu possible cette étude.

Nous tenons tout d'abord à remercier les quelque **9 618 parents** qui ont consacré temps et attention afin de participer à notre enquête et, tout particulièrement, les **300 personnes** qui nous ont accordé une entrevue de relance. Ce rapport forme en quelque sorte leur retour sur leur investissement...

Il convient aussi de souligner la contribution de celles et ceux qui forment la relève scientifique.

Madame Catherine Crête-D'Avignon, étudiante à la MA en éducation qui a géré l'administration de l'enquête par questionnaire ainsi que la stabilisation de la base de données quantitatives qui en a résulté. Madame Crête-D'Avignon a aussi contribué à l'analyse statistique textuelle de la base de données issue des 300 entrevues semi-structurées réalisées à la suite de l'enquête par questionnaire.

Madame Sereywathna Soung, étudiante du PhD en éducation, qui a géré et réalisé la majeure partie des analyses lexicométriques appliquées au discours des 300 répondantes et répondants à nos entrevues.

Monsieur Guillaume Bolduc, étudiant à la MA en éducation, qui a supervisé la planification logistique et la réalisation des entrevues.

Un merci tout particulier aux étudiantes et étudiants de premier cycle de notre « équipe de réalisation des entrevues »: **Mesdames Mollie Bouin, Annie-Claude Chabot** et **Émilie Lapointe** ainsi que **monsieur Chuck Falardeau Routhier**,

Enfin, nous adressons une pensée toute particulière à madame **Chantale Nadeau** qui a consacré temps, attention et patience à la transcription respectueuse du propos des parents qui nous ont accordé une entrevue.

1. Contexte

Dans son rapport de recherche portant sur *la situation socio-économique des clientèles du réseau de l'enseignement privé au Québec*, Massé (2005) faisait remarquer que la question du financement public de ce réseau refaisait surface à chaque période de restrictions budgétaires imposées par l'État provincial. Une brève consultation de divers textes produits par ou pour le compte de divers protagonistes gouvernementaux, paragouvernementaux ou syndicaux, corrobore cette affirmation (FCPQ, 2012; FNEEQ, 2005; Landry, 2009; Marois, 2005; Teyssier, 2009; Vermot-Desroches, 2007). Suite à l'adoption du budget de 2012 par le gouvernement du Québec ainsi que de l'annonce subséquente du train de mesures ciblant le « déficit zéro » l'accompagnant, la question de la pertinence ou de la non-pertinence du maintien de ce financement a, de nouveau, surgi. Sans vouloir nous prononcer d'une façon ou d'une autre dans ce débat – ce n'est certes pas notre mandat –, il nous semblait pertinent de tenir compte de deux phénomènes qui y sont reliés, qui sont plus souvent évoqués qu'invoqués, et que notre mandat ainsi que la structure des données obtenues nous permettaient d'aborder. Le premier, c'est l'impact particulier et différencié d'éventuelles hausses de tarification sur les parents de ce qu'il convient d'appeler « la classe moyenne », mais aussi l'identification de leurs spécificités éventuelles au regard des motifs de sélection de l'enseignement privé pour leurs enfants. Le second concerne la représentation que les diverses catégories socioéconomiques de parents d'élèves se font du recours aux technologies numériques en enseignement dans les institutions fréquentées par leurs enfants, sachant l'importance accordée à l'intégration pédagogique de ces technologies dans les institutions de la FEPP depuis quelques années.

La définition d'une variable « classe moyenne »

De façon cyclique, les discours tenus tant par la FEPP que par celles et ceux qui s'opposent au financement du réseau des institutions privées soulignent le fait que ces établissements offrent leurs services, essentiellement ou marginalement selon le point de vue, aux enfants de la « classe moyenne ». Concept plutôt mou, contrairement aux construits utilisés par la sociologie marxiste dès la fin du dix-neuvième siècle tels ceux de prolétariat, de bourgeoisie ou de petite bourgeoisie, le concept de classe moyenne se trouve le plus souvent restreint à des indicateurs économiques flous, soit un espace de variation situé entre 75 % et 150 % du revenu familial médian déclaré (revenu annuel brut) avant impôt (Harvey, 2008; Langlois, 2010; Yalnizyan, 2007). En réalité les définitions les plus rigoureuses intègrent le ratio revenu/dépenses des ménages mais nous n'avons pas accès au second paramètre dans cette étude. Indépendamment de ses faiblesses, le fait de retenir la définition économique de la classe

moyenne en tant que variable prise en considération dans notre recherche présente un second avantage: celui de pouvoir identifier deux paramètres complémentaires, soit ceux de ménages à faibles revenus, ceux dont le revenu familial brut (RFB) est inférieur à 75 % de la médiane et de ménages appartenant aux couches plus favorisées de la population québécoise, soit ceux qui déclarent un RFB supérieur à 150 % de la médiane (Wolfson et Murphy, 2003). Le principal paramètre de référence, le revenu médian des ménages québécois, sera alors celui qui a été identifié par le Ministre des Finances et de l'économie du Québec en octobre 2012, soit un RFB de 71 000 \$ (Gouvernement du Québec, 2012). Il est raisonnable, en effet, de considérer que la distribution du revenu des ménages au Québec a peu varié entre cette date et les mois d'avril/mai 2013. Conséquemment nous pouvons situer les aires de distribution réelle des revenus suivantes :

- les ménages à faible revenu sont ceux qui déclarent gagner moins de 53 250 \$ annuellement;
- les ménages de la classe moyenne ont un revenu situé entre ce seuil et un RFB de 106 500 \$ et;
- les ménages à haut revenu sont ceux qui déclarent un RFB supérieur à ce montant.

Pour les fins de ce rapport et tenant compte de l'utilité du recours à la catégorisation de la variable revenu pour certains de nos calculs, nous situerons les seuils suivants:

- Ménage à faible revenu: RFB inférieur à 50 000 \$;
- Ménages de la classe moyenne: RFB situé entre 50 000 \$ et 99 999 \$;
- Ménages des classes à revenu supérieur: 100 000 \$ et plus.

L'erreur d'attribution catégorielle concerne 46 répondantes et répondants (attribués à la classe moyenne plutôt qu'à la catégorie faible revenu) sur le total de l'échantillon, donc l'effet marginal sur les calculs demeure négligeable. Néanmoins, nous en avons tenu compte lors du calcul de la taille de l'effet lorsque pertinent.

2. Méthodologie

2.1 Note liminaire

Tel que mentionné antérieurement, la requête d'origine de la part du directeur sortant de la FEEP était de reprendre l'enquête menée par Massé (2005), essentiellement centrée sur la réalisation d'un portrait socioéconomique des clientèles. Comme nous l'avons aussi mentionné, tout en conservant les dimensions principales explorées dans cette enquête, nous les avons adaptées aux besoins d'information actuels de la fédération. Nous en dépassons donc largement la structure d'items originale. Par ailleurs, le temps ayant fait son œuvre et le financement disponible étant ce qu'il était, nous avons adopté une méthodologie d'enquête distincte de celle de notre prédécesseur. L'enquête de 2005 utilisait un recueil de données basé sur l'envoi de questionnaires papier via la poste. Compte tenu du nombre d'envois requis pour obtenir un échantillon de taille suffisante, les budgets mis à disposition n'auraient pas même couvert les frais d'édition et d'envoi des questionnaires, incluant une enveloppe retour préadressée et préaffranchie. Nous avons donc opté pour une stratégie de diffusion de l'instrument et de recrutement des volontaires pour les entrevues téléphoniques individuelles de relance basée sur un appel fait à l'ensemble des parents des institutions d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire membres de la Fédération, par les soins des directions de ces institutions, via courrier électronique. Les parents ont donc reçu un courriel accompagné d'une lettre de présentation de l'enquête, les invitant à se rendre sur le site Internet de l'enquête et à compléter le questionnaire électronique leur étant soumis.

2.2 Procédures de recueil des données

Le questionnaire fut mis en ligne le 8 avril 2013, en même temps que les directions d'institution procédaient à la diffusion de l'invitation à participer, et y a été maintenu jusqu'au 30 mai 2013 (version française). Une relance à mi-parcours a été effectuée par les directions d'établissements, à notre demande. Sur la base d'une analyse préliminaire de la qualité des réponses ouvertes de certains champs et en fonction des objets de recherche conjointement déterminés avec la direction de la fédération, nous avons établi une guide d'entrevues de relance que nous avons validé auprès un échantillon restreint de parents d'élèves du primaire et du secondaire dans la région de Sherbrooke ($N^1 = 25$).

Les entrevues, pour leur part, ont été réalisées du 15 juin 2013 au 30 août de la même année. La stratégie d'échantillonnage pour les entrevues de relance se fondait sur l'analyse du profil socioéconomique ainsi que régional de provenance des 1 970 parents répondants ayant

¹ Parents d'élève fréquentant des établissements privés mais n'ayant pas participé à l'enquête.

accepté de participer à une entrevue téléphonique d'une durée approximative de 30 minutes et nous ayant indiqué, en conséquence, un numéro de téléphone ainsi que des jours et heures de prédilection pour être contactés.

À partir de l'analyse de base du profil économique et régional des répondantes et répondants (échantillon d'enquête total), nous avons procédé au tirage aléatoire successif de trois séries de 300 sujets. Ces sous-échantillons étaient répartis selon le poids démographique de la région et l'appartenance à une couche économique correspondant à la représentation proportionnelle des ménages à faibles revenus, de la classe moyenne et des ménages appartenant aux tranches de RFB supérieures. La première série de 300 sujets correspondait à l'échantillon de base, les deux séries complémentaires permettaient d'assurer la compensation de la mortalité expérimentale tout en respectant les contraintes de stratification de l'échantillon final.

2.3 Modèles d'analyse des données

Dans le cadre de ce rapport, nous avons procédé aux opérations suivantes :

Présentation des statistiques descriptives (fréquences et pourcentages) ; Calcul de mesures d'association ; Calcul de matrices d'association (correspondances) lorsque plus de deux variables catégorielles étaient entrées dans un modèle et, plus particulièrement, réalisation d'analyse des correspondances multiples (ACM). Lorsque nous disposions de données pseudodistribuées (format Likert à 9 niveaux) nous avons eu recours à des équivalents non paramétriques de l'Anova unidimensionnelle et du t de *Student*, soit l'ANOVA unidimensionnelle de Kruskal-Wallis et le U de Mann-Whitney pour l'identification exacte des sources principales de variation. Lorsque nous pouvions craindre la présence de biais dans la distribution échantillonnale, nous avons vérifié la stabilité des calculs en utilisant une technique de rééchantillonnage (*bootstrapping*) ne requérant pas d'inférence sur les paramètres théoriques de distribution. Enfin, l'analyse lexicométrique (statistique textuelle) du discours de nos sujets a été réalisée à partir d'un logiciel d'analyse spécialisé (*DTM-Vic*) intégrant au premier chef un algorithme d'analyse factorielle des correspondances (AFC). Ce logiciel intègre aussi une procédure de *bootstrapping* permettant de vérifier la stabilité des segments de discours potentiellement polysémique et leur représentation réelle au chapitre des contributions individuelles ou des caractéristiques de groupe par rapport à des concepts particuliers. En bref, l'approche statistique adoptée est prudente quant aux inférences permises à partir de la structure de données sur la population de référence (parents d'élèves fréquentant les

institutions de la FEEP), les modèles statistiques adoptés respectant la structure des données disponibles.

2.4 Structure de l'échantillon

L'échantillon final de cette recherche, en ce qui concerne l'enquête par questionnaire, en est un de type « échantillon de convenance » formé des parents ayant accepté librement d'y participer, sans que nous ne disposions de description des paramètres réels stables de l'effectif des clientèles par établissement. L'échantillon compte 9 618 répondants valides, donc ayant complété de façon stable et intégrale le questionnaire. Seule une région de provenance des sujets est fortement sous-représentée par rapport à l'effectif théorique attendu, soit le Saguenay-Lac-St-Jean. En fait le poids des parents provenant de cette région est pratiquement nul. Par ailleurs, le nombre d'institutions d'enseignement privé, subventionnées, y est aussi fortement limité, tout comme c'est le cas du Bas-Saint-Laurent qui, pour sa part, est marginal sur l'effectif total mais correctement représenté compte tenu du nombre et de la taille des institutions concernées. La distribution proportionnelle de l'échantillon est la suivante (cf. tableau 1).

Tableau 1
Distribution régionale de l'échantillon

Région administrative	Pourcentage
Montérégie	22
Bas-St-Laurent	0,5
Côte-Nord	01
Saguenay-Lac-St-Jean	>0,5
Québec	12
Chaudière-Appalaches	06
Mauricie	02
Centre-du-Québec	02
Estrie	06
Montréal	29
Laval	05
Lanaudière	06
Laurentides	07
Outaouais	02

La FEEP compte approximativement 189 institutions d'enseignement affiliées, dont environ 150 dédiées à l'enseignement général préscolaire, primaire et secondaire. Il s'agit ici d'institutions francophones ou dispensant officiellement l'enseignement en français. Certaines d'entre elles, numériquement marginales (N = 12), accueillent exclusivement des élèves présentant des problèmes de handicap ou d'adaptation scolaire et sociale graves (FEEP, 2013). Par ailleurs, 17 établissements membres offrent des services de résidence scolaire (pensionnat). Selon les statistiques disponibles (paramètres généraux de référence), les institutions québécoises d'enseignement privé répondant à notre profil cible accueillent approximativement 116 924 élèves en 2012-2013 (Gouvernement du Québec, 2013), notre échantillon représentant approximativement 8 % de l'effectif total réel des clientèles. Comme les institutions varient relativement fortement de taille, non pas seulement selon leur répartition régionale mais aussi selon leur vocation particulière, on ne peut se fonder sur une simple comparaison démographique au plan des régions pour valider la répartition régionalisée de l'effectif. Cependant, en l'absence de paramètres stables et non équivoques à cet effet, le lecteur trouvera, ci-après, la mise en relation du poids proportionnel du nombre d'établissements par rapport à la répartition échantillonnale réelle (cf. tableau 2).

Tableau 2

Distribution régionale de l'échantillon et distribution des établissements

Région administrative	Pourcentage échantillon	Pourcentage institutions
Montréal	22	14
Bas-St-Laurent	0,5	01
Côte-Nord	01	01
Saguenay-Lac-St-Jean	>0,5	02
Québec	12	09
Chaudière-Appalaches	06	04
Mauricie	02	03
Centre-du-Québec	02	03
Estrie	06	07
Montréal	29	41
Laval	05	05
Lanaudière	06	04
Laurentides	07	04
Outaouais	02	02

3. Résultats

3.1 Caractéristiques de l'échantillon

3.1.1 Le revenu familial brut des participantes et participants de l'échantillon

Notre échantillon présente un profil de RFB nettement supérieur à la moyenne nationale. Le RFB moyen incluant les millionnaires est de 165 279.45 \$ ou de 152 012.64 \$ si on les exclue. Le revenu médian pour sa part demeure stable à 130 000.00 \$, ce qui représente quand même 184 % du revenu médian national identifié pour l'année fiscale 2011-2012 par le ministère du Revenu du Québec.

Pour des motifs de commodité de présentation et afin d'assurer la faisabilité de certains calculs subséquents, nous avons catégorisé la structure du revenu déclaré par les répondantes et répondants de notre enquête (cf. tableau 3).

Tableau 3
Distribution du RFB catégorisé

Classe de revenu	Pourcentage
0 - 49 999 \$	07
50 000 – 99 999 \$	21
100 000 – 149 999 \$	29
150 000 – 199 999 \$	20
200 000 – 249 999 \$	10
250 000 – 299 000 \$	04
300 000 – 499 999 \$	06
500 000 – 749 999 \$	02
750 000 – 999 999 \$	00,5
1 million et plus	00,5

Comme le lecteur pourra le constater, tenant compte de la définition adoptée plus haut du concept de classe moyenne, 7 % de l'effectif provient des milieux à faibles revenus, 21 % de la classe moyenne et 72 % des ménages peuvent être considérés appartenir aux couches de revenus supérieurs de la société québécoise.

Les ménages de nos répondants dépendent essentiellement d'un double revenu d'emploi (78 %), secondairement d'un revenu unique (21 %) et marginalement de la contribution financière

de plus de deux personnes (1 %). Les ménages à faible revenu ainsi que ceux de la classe moyenne sont surreprésentés au sein de l'effectif de ceux dont le revenu ne repose que sur une personne. Les ménages dont le RFB se situe entre 100 000 \$ et 499 999 \$ sont surreprésentés par rapport à la présence d'une double contribution financière.

3.1.2 Les variables associées au revenu familial brut

La région de résidence des ménages dont les enfants fréquentent les établissements du réseau de la FEEP affecte la distribution du revenu de l'échantillon. Ainsi, les parents d'élèves du Bas-Saint-Laurent sont surreprésentés dans la catégorie des ménages à faible revenu. Ceux de Mauricie, du Centre-du-Québec, de l'Estrie et de Lanaudière le sont dans la catégorie des familles de la classe moyenne (50 000 \$ - 99 999 \$). Il y a surreprésentation des ménages de la région Chaudière-Appalaches dans la catégorie de RFB situé entre 100 000 \$ et 149 000 \$. Il y a surreprésentation des ménages gagnant entre 150 000 \$ et 199 999 \$ dans la région de la Capitale nationale. La Montérégie est surreprésentée en ce qui concerne les ménages gagnant entre 250 000 \$ et 299 999 \$ et, enfin, le Montréal métropolitain l'est dans l'ensemble des catégories de revenu annuel allant de 200 000 \$ à 749 999 \$. Au plan de la structure familiale, les structures monoparentales représentent 12 % de l'effectif, les familles biparentales reconstituées forment 30 % de l'échantillon et les familles nucléaires d'origine, biparentales, représentent 58 % des structures des ménages. On constate aussi une certaine variabilité dans la répartition du nombre d'enfants dans les familles des répondants (cf. tableau 4).

Tableau 4
Taille des familles

Nombre d'enfants par ménage	Pourcentage
1 enfant	22
2 enfants	53
3 enfants	19
4 enfants	04
5 enfants	01
6 enfants et plus	01

La répartition du statut conjugal des familles de notre échantillon se distingue de celle qui prévaut au Québec² (cf. tableau 5), la famille monoparentale y étant sous-représentée.

Tableau 5
Structure comparative (statut conjugal)

Statut conjugal	% échantillon	% provincial
Monoparentalité	12	28
Couples reconstitués	30	25
Couples d'origine	58	47

La région d'habitat des sujets de l'échantillon est significativement associée au statut conjugal. Ainsi il y a surreprésentation des familles monoparentales en Estrie, des familles reconstituées dans le Montréal métropolitain et des familles nucléaires d'origine dans la région du Centre-du-Québec. Si, comme c'est le cas pour la population provinciale québécoise³, les familles composées de 1 à 3 enfants sont largement majoritaires (cf. tableau 6), les familles à enfants uniques y sont sous-représentées alors que les familles de 2 ou 3 enfants sont surreprésentées.

Tableau 6
Taille des familles

Nombre d'enfants par ménage	% échantillon	% provincial
1 enfant	22	41
2 enfants	53	42
3 enfants	19	13
4 enfants	05	03
5 enfants et plus	01	01

La catégorie monoparentale est surreprésentée dans les structures familiales accueillant deux enfants dans notre échantillon, alors que la famille nucléaire d'origine l'est pour les ménages

² Gouvernement du Québec (2011).

³ Idem.

ayant trois enfants à charge et que les ménages reconstitués le sont lorsqu'ils accueillent quatre enfants et plus. Les familles de deux enfants caractérisent les ménages à faible revenu ainsi que provenant de la classe moyenne, alors que les familles de trois enfants sont surreprésentées chez les tranches de revenu immédiatement supérieures (de 150 000 \$ à 249 999 \$) et que les familles comptant quatre enfants et plus le sont dans les tranches de revenu supérieures à 300 000 \$ par année.

Les mères et les pères de notre échantillon sont relativement fortement scolarisés (cf. tableau 7).

Tableau 7
Scolarisation des parents

Scolarité du père	%	Scolarité de la mère	%
Primaire	01	Primaire	00
Secondaire	15	Secondaire	08
Collégial	24	Collégial	24
Universitaire	60	Universitaire	68

La majorité d'entre elles et d'entre eux ont effectué leurs études dans le réseau public (cf. tableau 8).

Tableau 8
Lieu de scolarisation des parents

Père	%	Mère	%
Public	63	Public	59
Privé	26	Privé	31
Public et privé	11	Public et privé	11

Les mères qui ont été scolarisées dans le réseau public tendent à être surreprésentées dans l'effectif de celles qui ont terminé des études primaires, secondaires ou collégiales. Celles qui ont été scolarisées dans le secteur privé le sont au sein de l'effectif des détentrices d'une diplomation universitaire. Le profil est identique chez les pères.

Les pères et les mères tendent à adopter des profils d'études similaires. Les pères et les mères sont surreprésentés dans les catégories de diplomation identiques au primaire, au secondaire, au collégial et à l'ordre universitaire avec une nuance de mixité au secondaire et au collégial. De la même façon, les profils de fréquentation scolaire (réseau public ou privé) sont fortement associés entre mères et pères. Il y a surreprésentation des profils communs selon que le parent ait fréquenté le secteur public, privé ou qu'il ait fréquenté les deux secteurs.

Le profil d'études des pères et des mères est significativement associé au revenu des ménages. Ainsi, les pères disposant d'une diplomation d'études primaires sont surreprésentés dans la catégorie de faible revenu (moins de 50 000 \$ par an). Ceux qui disposent d'une diplomation secondaire le sont dans les catégories de revenu du ménage situées entre 0 et 149 999 \$. Ceux qui disposent d'un diplôme collégial sont surreprésentés dans les catégories de revenu allant de 50 000 \$ à 149 999 \$. Et, enfin, ceux qui disposent d'une diplomation universitaire le sont dans les catégories de revenu familial brut situées entre 150 000 \$ et 749 999 \$ par an. Le profil d'association études-revenu est relativement distinct chez les mères. Celles qui disposent d'une diplomation primaire ou secondaire sont surreprésentées dans les catégories de revenu des ménages allant de 0 à 99 999 \$, celles qui ont un diplôme collégial le sont dans les catégories de revenu allant de 0 à 149 999 \$, et celles qui détiennent un diplôme universitaire sont surreprésentées dans les tranches allant de 150 000 \$ à 749 999 \$ par an, comme c'est le cas chez les hommes, la scolarité prédisant encore une fois le revenu.

La majorité des parents dont les enfants fréquentent le secteur privé sont d'origine québécoise (cf. tableau 9), francophones (cf. tableau 10).

Tableau 9
Origine ethnique des parents

Lieu de naissance	%
Québec	84
Canada (hors Québec)	03
Autre pays	13

Tableau 10
Langue maternelle des parents

Langue parlée à la maison	%
Français	90
Anglais	05
Autre langue	05

Il y a une forte association entre le lieu de naissance et la langue parlée à la maison, les parents nés au Québec étant surreprésentés chez les francophones; ceux qui sont nés au Canada hors Québec le sont chez les anglophones et les gens nés dans de tiers pays le sont chez les allophones. Lorsqu'ils sont nés à l'étranger, les parents proviennent principalement d'Europe francophone, du Maghreb, du Liban, d'Haïti, de Colombie ainsi que d'Europe de l'Est, ce qui respecte relativement bien le profil démographique récent de l'immigration au Québec (Gouvernement du Québec, 2011*b*). L'origine ethnique et le revenu familial brut sont fortement associés. Ainsi, les Québécois francophones d'origine sont fortement surreprésentés dans les catégories de revenu allant de 150 000 \$ à 199 000 \$ ainsi que de 250 000 \$ à 499 000 \$ par année. Inversement, les parents nés à l'étranger sont surreprésentés dans la catégorie des ménages à faible revenu ainsi que dans la classe moyenne (0 - 99 999 \$).

Enfin, pour compléter ce portrait des ménages formant notre échantillon, plusieurs établissements d'enseignement privé québécois offrent des mesures d'aide économique aux parents d'élèves de familles à faible revenu. Dans notre échantillon, 3 % des répondantes et des répondants déclaraient bénéficier de telles mesures, allant de la gratuité du transport scolaire à l'allègement de 75 % ou plus de la facture de scolarisation des enfants. Il y a surreprésentation des chefs de familles monoparentales chez les bénéficiaires de ces mesures, ces bénéficiaires provenant essentiellement des ménages à faible revenu et secondairement de ceux de la classe moyenne, les chefs de famille nés à l'étranger étant surreprésentés chez les bénéficiaires.

3.1.3 L'échantillon en bref: synthèse des principales caractéristiques

- Le revenu familial brut des familles de notre échantillon est relativement élevé (revenu médian de 130 000 \$) par rapport à celui des ménages québécois (71 000 \$).

- La majeure partie des ménages dépend d'un double revenu d'emploi (78 %), la répartition des sources de revenu variant cependant selon la catégorie de RFB d'appartenance. Ainsi, les ménages dépendant d'un revenu unique sont surreprésentés chez les familles à faible revenu ainsi que chez celles de la classe moyenne. Les ménages à double revenu le sont, pour leur part, dans les catégories de RFB situées entre 100 000 \$ et 499 999 \$.
- La structure familiale de provenance des enfants fréquentant le réseau de la FEEP est essentiellement caractérisée par la famille nucléaire traditionnelle, secondairement par la famille reconstituée et de façon relativement marginale par la monoparentalité (12 %), ce qui est nettement inférieur à la moyenne québécoise.
- Les chefs de familles monoparentales sont surreprésentés au sein des ménages à faible revenu ainsi qu'au sein de ceux de classe moyenne, notamment dans les familles provenant de l'immigration.
- La majeure partie des ménages constituant notre échantillon est composée de parents d'origine québécoise (84 %) francophone (90 %). Par ailleurs, la répartition des ménages dont les répondants sont issus de l'immigration (13 %) reflète bien la provenance moyenne des immigrants au Québec pour la période en cours.
- La région administrative de provenance affecte la distribution des structures familiales dans l'échantillon. Ainsi, les chefs de familles nucléaires d'origine sont surreprésentés dans le Centre-du-Québec, ceux de familles reconstituées le sont dans la région du Montréal métropolitain et les monoparentaux le sont en Estrie.
- La structure socioéconomique des ménages dont les enfants fréquentent les institutions membres de la FEEP varie selon la région d'origine. Ainsi les ménages du Bas-Saint-Laurent sont surreprésentés dans la catégorie des ménages à faible revenu. Ceux de Mauricie, du Centre-du-Québec, de l'Estrie et de Lanaudière le sont dans la catégorie des familles de la classe moyenne. Il y a surreprésentation des ménages de la région Chaudière-Appalaches dans la catégorie de RFB située entre 100 000 \$ et 149 000 \$. Il y a surreprésentation des ménages gagnant entre 150 000 \$ et 199 999 \$ dans la région de la Capitale nationale. La Montérégie est surreprésentée en ce qui concerne les ménages gagnant entre 250 000 \$ et 299 999 \$ et, enfin, le Montréal métropolitain l'est dans l'ensemble des catégories de revenu annuel allant de 200 000 \$ à 749 999 \$.
- Les pères et mères des familles d'élèves fréquentant les institutions de la FEEP sont nettement plus scolarisés que la moyenne provinciale. Ainsi, 60 % des pères et 68 % des

mères détiennent un diplôme universitaire, alors que la moyenne nationale québécoise pour les adultes se situe à 21 % à cet égard⁴.

- Enfin, 3 % des répondantes et répondants bénéficient de mesures d'aide financière accordée par les institutions fréquentées pour permettre la scolarisation de leurs enfants. Les chefs de familles monoparentales, provenant de ménages à faible revenu et dont les parents sont issus de l'immigration caractérisent ce sous-échantillon.

3.2 Les ménages face à une hausse des frais de scolarité

Notre questionnaire comportait deux items portant sur l'identification du seuil de tolérance des parents à une éventuelle hausse des tarifs de scolarisation de leurs enfants ainsi qu'un bloc d'items portant sur l'identification des motifs d'une éventuelle décision de maintien de leurs enfants dans les institutions fréquentées. Par ailleurs, le guide d'entrevue de relance comportait une section spécifique de trois items dédiés à ce même propos. Dans les pages qui suivent nous intégrerons les résultats particuliers à chaque mode de recueil de données.

3.2.1 Seuil de tolérance à une hausse des frais de scolarisation

À la question « Si le coût des études devait être révisé à la hausse par l'établissement que fréquente votre enfant, quel niveau d'augmentation pourrait vous amener à l'en retirer ? », 63 % des parents ont identifié un seuil critique inférieur à une hausse annuelle de 2 000 \$, alors que 12 % de l'effectif déclarait ne devoir réagir à aucune hausse de ces frais (cf. tableau 11). Dans l'éventualité d'une hausse des coûts, 59 % des parents autoriseraient leurs enfants à terminer leur scolarité dans le secteur privé.

Tableau 11

Seuil critique d'absorption d'une hausse des frais de scolarité

Nature de la hausse	Pourcentage
Aucun	12
999 \$ et moins	31
De 1 000 \$ à 1 999 \$	32
De 2 000 \$ à 2 999 \$	16
De 3 000 \$ à 3 999\$	05
De 4 000 \$ à 4 999 \$	04

⁴ Gouvernement du Canada (2013).

Les parents à faible revenu ainsi que ceux de la classe moyenne sont surreprésentés dans la catégorie des ménages qui envisageraient de retirer leurs enfants de l'institution fréquentée advenant une hausse des frais inférieure ou égale à 999 \$ annuellement (cf. tableau 12)

Tableau 12

Hausse des frais de scolarité et catégorie de revenu affectée au regard du retrait scolaire

Hausse de tarification critique	Revenu familial brut
999 \$ et moins	1 \$ à 99 999 \$
De 1 000 \$ à 1 999 \$	100 000 \$ à 199 999 \$
De 2 000 \$ à 2 999 \$	150 000 \$ et 499 999 \$
De 3 000 \$ à 3 999 \$	200 000 \$ et 750 000 \$
De 4 000 \$ à 4 999 \$	300 000 \$ et 750 000 \$

Une hausse substantielle des frais de scolarité aurait l'effet d'un tsunami sur le clivage sociologique entre la composition des ménages dont les enfants fréquentent le secteur public et le secteur privé, réduisant pratiquement ce dernier à une clientèle de ménages particulièrement nantis et éliminant *de facto* la présence d'enfants en provenance de la classe moyenne. À cet égard, les structures d'association calculées sont clairement clivées: les ménages à faible revenu et ceux qui proviennent de la classe moyenne sont surreprésentés chez ceux qui ne maintiendraient pas leurs enfants dans les institutions fréquentées, alors que les ménages déclarant un RFB supérieur à 200 000 \$ par année le sont dans la catégorie de ceux qui y maintiendraient leur progéniture de toute façon.

Une hausse substantielle affecterait aussi de façon distincte la décision des ménages de maintenir ou non leurs enfants dans les institutions fréquentées, selon leur région d'implantation. Ainsi les ménages du Bas-St-Laurent ainsi que ceux de la région de Laval sont surreprésentés chez ceux qui y maintiendraient leurs enfants, coûte que coûte, alors que les ménages du Centre-du-Québec, des Laurentides, de Lanaudière et de l'Outaouais sont surreprésentés chez ceux qui retireraient leurs enfants des écoles fréquentées.

3.2.2 Les ménages face à une hausse des frais de scolarité: synthèse des principaux faits saillants

- Si le coût des études devait être révisé à la hausse par les établissements de la FEED, 63 % des parents en retireraient leurs enfants dans le cas d'une hausse annuelle inférieure ou égale à 2000 \$, alors que 12 % de l'effectif y maintiendraient leurs enfants peu importe l'ampleur de la hausse de ces frais.
- Dans l'éventualité d'une hausse des coûts, 59 % des parents autoriseraient leurs enfants à terminer leur scolarité dans le secteur privé.
- Les parents à faible revenu ainsi que ceux de la classe moyenne composent la majorité de ceux qui ne pourraient supporter une hausse située entre 1 \$ et 999 \$.
- Les parents des ménages gagnant entre 100 000 \$ et 199 999 \$ par année sont surreprésentés dans l'effectif de ceux pour qui le seuil critique de retrait se trouve entre 1 000 \$ et 1 999 \$ de hausse des tarifs.
- Une hausse substantielle des frais de scolarité aurait un impact majeur sur le clivage sociologique entre la composition des ménages dont les enfants fréquentent le secteur public et le secteur privé, réduisant pratiquement ce dernier à une clientèle de ménages particulièrement nantis et éliminant *de facto* la présence d'enfants en provenance de la classe moyenne.
- Une hausse substantielle affecterait aussi de façon distincte la décision des ménages de maintenir ou non leurs enfants dans les institutions fréquentées selon leur région d'implantation. Les ménages du Bas-St-Laurent ainsi que ceux de la région de Laval auraient plus tendance à maintenir leurs enfants dans les institutions fréquentées, alors que les ménages du Centre-du-Québec, des Laurentides, de Lanaudière et de l'Outaouais auraient une plus grande propension à en retirer leurs enfants.
- Ce sont les parents les moins scolarisés, caractéristiques des seuils de RFB les plus faibles, qui sont les plus réactifs à une hausse même minime des frais de scolarité (1 - 999 \$), alors que leurs pairs plus scolarisés (diplôme universitaire) et bénéficiant d'un niveau de revenu supérieur tolèreront des hausses de coût de la scolarisation plus importants.
- Dans les motifs qui amèneraient les parents à consentir de plus grands efforts financiers pour maintenir leurs enfants dans le réseau des institutions de la FEED, toutes catégories socioéconomiques confondues, la qualité de l'encadrement pédagogique et disciplinaire, l'adéquation des valeurs véhiculées à l'école avec celles de la famille, la protection du réseau d'amis de l'enfant, la qualité des tiers élèves de l'institution et l'optimisation des

possibilités d'accès aux études supérieures pour les enfants sont jugés systématiquement comme étant des facteurs de très grande importance.

- Le revenu familial brut affecte significativement cette classification de la motivation. Les ménages à faible revenu ainsi que ceux de la classe moyenne se distinguent des tierces familles par l'importance particulière accordée à la qualité de l'encadrement disciplinaire, l'adéquation école-famille au plan des valeurs familiales et morales prônées, la qualité et la variété des activités parascolaires offertes par les institutions et, enfin, la meilleure chance offerte à leur progéniture d'avoir accès aux études supérieures.

3.3 *La comparaison public / privé*

Notre questionnaire comportait un bloc de six items où nous demandions aux parents de nous indiquer leur appréciation comparative de demandes ou services offerts par l'école privée et par les institutions du réseau public québécois. Les domaines couverts étaient:

- les ratios personnes enseignantes/élèves;
- le recours aux technologies numériques pour soutenir l'apprentissage;
- la présence de ressources spécialisées pour l'enfance handicapée ou en difficulté d'apprentissage et d'adaptation (EHDA);
- les rétroactions des personnels enseignants sur l'état de l'apprentissage du jeune;
- le caractère détaillé de ces rétroactions;
- la demande d'implication de la part de l'institution.

D'une manière générale, sans égard aux variables affectant l'attitude des répondantes et des répondants de notre échantillon, l'appréciation comparative se distribuait comme suit (offre de l'école fréquentée par l'enfant versus celle du secteur public), les fréquences ayant été agrégées en trois catégories (cf. tableau 13).

Comme le lecteur peut le constater, l'offre ou la qualité des services est jugée supérieure (meilleure) essentiellement par rapport à quatre rubriques dont trois où les fréquences de choix se distinguent nettement de l'équivalence ou d'une qualité de prestation moindre à celle du secteur public. Jusqu'à quel point ces appréciations sont associées au statut économique des ménages, à leur localisation géographique ou à la scolarisation parentale ?

Tableau 13

Qualité de l'offre de l'école fréquentée par l'enfant
versus celle du secteur public

	Moindre	Équivalente	Supérieure
Ratios enseignants/élèves	9 %	55 %	36 %
Recours aux TICE	3 %	35 %	62 %
Ressources spécialisées EHDA	15 %	33 %	52 %
Rétroactions (fréquences) sur l'apprentissage	02 %	24 %	74 %
Rétroactions (caractère détaillé)	02 %	25 %	73 %
Demande d'implication parentale	04 %	54 %	42 %

Comme le lecteur peut le constater, l'offre ou la qualité des services est jugée supérieure (meilleure) essentiellement par rapport à quatre rubriques dont trois où les fréquences de choix se distinguent nettement de l'équivalence ou d'une qualité de prestation moindre à celle du secteur public. Jusqu'à quel point ces appréciations sont associées au statut économique des ménages, à leur localisation géographique ou à la scolarisation parentale ?

Les parents des ménages à faible revenu sont surreprésentés chez ceux qui considèrent les ratios personnes enseignantes/élèves meilleurs dans le secteur privé que dans le public. Inversement, les ménages à haut revenu sont surreprésentés chez ceux qui considèrent que ces ratios sont équivalents. Les parents des ménages de la classe moyenne sont surreprésentés chez ceux qui considèrent que l'accessibilité aux ressources spécialisées pour les enfants EHDA est supérieure dans le secteur privé, alors que ceux des couches sociales les mieux nanties le sont chez ceux qui considèrent que cette accessibilité s'équivaut entre réseaux. Les parents des ménages à faible revenu sont surreprésentés chez ceux qui considèrent que les fréquences de rétroaction du personnel enseignant par rapport à l'apprentissage de leur enfant sont inférieures dans le privé par rapport à ce qui se pratique dans les écoles publiques. Les parents de ménages à faible revenu sont surreprésentés chez ceux qui considèrent que le secteur public fournit des rétroactions à caractère plus détaillé que

ce qui se pratique dans l'école fréquentée par leurs enfants. Pour leur part, les parents des ménages à revenu supérieur sont surreprésentés chez ceux qui considèrent que les pratiques des deux réseaux s'équivalent sur la question.

Au plan de la différenciation des régions, l'évaluation du degré de supériorité des services de la part du public par rapport au privé varie passablement. Le tableau 14 présente les régions où l'évaluation dépasse l'estimation moyenne fournie par l'échantillon en faveur du privé.

Tableau 14

Surreprésentation de la qualité de l'offre de l'école fréquentée par l'enfant
versus celle du secteur public, par région administrative

Objet	Régions où l'évaluation de supériorité du privé est surreprésentée
Ratios enseignants/élèves	Côte-Nord, Estrie et Outaouais
Recours aux TICE	Centre-du-Québec, Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Ressources spécialisées EHDAA	Montréal et Laurentides
Rétroactions (fréquences) sur l'apprentissage	Côte-Nord, Chaudière-Appalaches et Laurentides
Rétroactions (caractère détaillé)	Bas-Saint Laurent, Estrie, Laval et Laurentides
Demande d'implication parentale	Montréal, Laurentides et Outaouais

3.3.1 Comparaison public-privé, communication, interaction parent-personnels scolaires et implication parentale: synthèse des principaux faits saillants

- Trois items distinguent les parents d'élèves fréquentant le secteur privé quant à la comparaison de services offerts dans les écoles fréquentées par leurs enfants par rapport à ce qui se pratique dans le secteur public: la fréquence de recours aux technologies numériques en tant que matériel et contexte d'apprentissage; l'accessibilité aux personnels compétents et spécialisés au regard des enfants présentant des handicaps ou des difficultés d'adaptation sociale et scolaire; la fréquence et le caractère détaillé des rétroactions fournies par le personnel scolaire au regard de l'apprentissage des enfants.

- Deux réalités s'équivalent en termes de services offerts par le secteur public et le privé, soit les ratios enseignants/élèves dans les classes ainsi que le volume et la nature de la demande d'implication des parents de la part des personnels scolaires.
- La prise en considération des catégories de revenu des ménages et de la région d'implantation de l'institution fréquentée par les élèves affecte cependant la distribution de l'opinion à l'égard de ces divers items évaluatifs.
- Les parents des ménages à faible revenu sont surreprésentés chez ceux qui considèrent les ratios personnes enseignantes/élèves meilleurs dans le secteur privé que dans le public. Inversement, les ménages à haut revenu sont surreprésentés chez ceux qui considèrent que ces ratios sont équivalents. Les parents des ménages de la classe moyenne sont surreprésentés chez ceux qui considèrent que l'accessibilité aux ressources spécialisées pour les enfants EHDA est supérieure dans le secteur privé alors que ceux des couches sociales les mieux nanties le sont chez ceux qui considèrent que cette accessibilité s'équivaut entre réseaux. Les parents des ménages à faible revenu sont surreprésentés chez ceux qui considèrent que les fréquences de rétroaction du personnel enseignant par rapport à l'apprentissage de leur enfant sont inférieures dans le privé par rapport à ce qui se pratique dans les écoles publiques. Les parents de ménages à faible revenu sont surreprésentés chez ceux qui considèrent que le secteur public fournit des rétroactions à caractère plus détaillé que ce qui se pratique dans l'école fréquentée par leurs enfants.
- On constate une importante variation interrégionale lorsque vient le moment de comparer l'offre de service entre les institutions des secteurs publics et privés. Mis à part la fréquence et l'importance du recours aux technologies numériques en enseignement ainsi que l'importance de la demande d'implication parentale dans les activités de l'école, c'est surtout dans les couronnes nord et sud de Montréal et dans les régions périphériques que le constat de supériorité de l'offre institutionnelle est le plus marqué.
- La fréquence, la rapidité et la spécificité des rétroactions ainsi que des communications entre l'institution, ses personnels et les parents, tant en ce qui concerne la progression des apprentissages de l'enfant que la présence d'incidents critiques (problèmes associés au comportement ou à l'apprentissage de l'élève) qualifient le réseau privé et le distinguent de l'école publique.
- La rapidité et la constance de l'interaction école-parent passe par le recours massif et systématique aux technologies numériques de la part de l'institution. Le portail de l'école donne accès à une information quotidienne, tant au regard des demandes et attentes de

cette dernière par rapport au parent qu'au détail de l'information mise à jour systématiquement quant à la progression des apprentissages de son enfant. Par ailleurs, l'information quasi immédiate, par courriel, de la part du personnel scolaire à l'intention des parents ainsi que sa réponse, médiée (par informatique) ou directe (par téléphone) en cas de demande de la part des parents constitue une caractéristique majeure et stable des institutions privées.

- En ce qui concerne l'implication et l'accompagnement manifesté par les parents par rapport aux diverses dimensions du vécu social et scolaire de leurs enfants, le sens que prend cet accompagnement évolue selon l'âge et l'ordre d'enseignement fréquenté par l'enfant. Chez les plus jeunes et au primaire, la participation parentale aux activités organisées par l'école (sorties, animation parascolaire) est primordiale. Au secondaire, l'accompagnement prend le sens d'une implication dans le soutien scolaire (aide aux devoirs, encadrement du temps, etc.) et à moindre degré dans l'animation directe ou indirecte d'activités structurées par le personnel enseignant. L'accompagnement est synonyme d'implication mais n'en restreint pas le sens. En général, les parents considèrent que cette implication passe par la participation régulière aux rencontres avec le personnel scolaire ainsi que dans les multiples levées de fonds auxquelles ils sont conviés.
- Les attentes d'implication parentale de la part des personnels scolaires, telles que perçues par les parents, évoquent la tâche de prolongation et de mise en phase des travaux et règles scolaires de la part des parents, à la maison. Cette prolongation passe par la communication bilatérale et la réponse aux convocations et aux injonctions du milieu scolaire par rapport au soutien à l'apprentissage et à la discipline de l'enfant.

3.4 La question du recours aux technologies numériques

- Le recours aux technologies numériques est un incontournable de l'enseignement et du soutien à l'apprentissage des élèves (de nos jours), notamment par devoir de proximité entre l'environnement d'enseignement et d'apprentissage proposé par l'école et les pratiques sociales et privées des jeunes, hors de l'école.
- Les parents interrogés font état de bémols par rapport à ce qui précède. Les technologies sont omniprésentes dans le quotidien de l'enfant mais au titre du divertissement. Leur intégration massive en classe, comme c'est le cas avec l'implantation des tablettes numériques individuelles, constitue potentiellement plutôt un facteur de distraction qu'une aide à l'apprentissage.

- L'intégration de la « quincaillerie » informatique doit être appuyée sur le développement préalable de matériel didactique informatisé (logiciels ou matériel de soutien disciplinaire).
- Le rapport à l'intégration des iPad, de la part des parents, est essentiellement associé à une inférence de motivation à l'apprentissage associé à la capacité du milieu scolaire à en encadrer l'usage.
- Le coût supplémentaire associé à l'acquisition de tablettes ou de iPad ne représente pas un facteur de retrait de l'enfant de l'école fréquentée pour la majorité des parents interviewés. Cependant ce coût est important, devra se justifier au plan pédagogique et, surtout être associé à une rentabilisation à long terme (refus de changements fréquents des machines pour suivre les effets de mode).

4. En guise de conclusion

Comme nous en avons fait mention en début de texte, la FEEP nous a confié un double mandat. Premièrement nous devons faire un état des lieux actualisés du profil socioéconomique des ménages dont les enfants fréquentent les institutions du réseau d'enseignement privé. En cela, notre mandat ressemblait fortement à ceux de nos prédécesseurs, Massé et Chagnon (1996) et Massé (2005). Cependant, au plan méthodologique notre rapport se fonde sur une approche relativement différente de celle qu'ils avaient épousée et, en cela, on ne peut en comparer les résultats terme à terme. Néanmoins, pour autant qu'un méthodologue puisse le faire, nous affirmons le caractère rigoureux et la nature valide et fidèle des données recueillies ainsi que de la démarche d'analyse empruntée. Deuxièmement, nous devons explorer les représentations parentales au regard des politiques et des pratiques d'intégration des technologies numériques dans les écoles de la FEEP ainsi que ces représentations à l'égard des effets de cette intégration sur l'apprentissage des enfants. Dans les deux cas, la lecture des sections de synthèse en fait foi, nous avons respecté et rempli ce mandat. Néanmoins, par-delà la simple description du profil socioéconomique des ménages de provenance des élèves du réseau privé, de la réaction des parents à des hausses plus ou moins substantielles des coûts et des opinions que ces parents peuvent avoir au regard des bénéfices que leurs enfants tirent de la fréquentation des écoles où ils les ont inscrits, notre étude soulève des questions d'importance. Qu'il nous soit permis d'en faire brièvement état.

En 2000, le revenu médian des ménages avec enfants au Québec se situait à 56 050 \$ par an (avant impôt), les ménages incluant deux parents voyant leur médiane située à 64 800 \$, alors que les familles monoparentales affichaient une médiane à 30 600 \$ (Institut de la statistique du

Québec, 2005). En 2012, soit plus d'une décennie plus tard, le ministère du Revenu situait cette médiane à 71 000 \$, toute taille de famille et toute quantité de pourvoyeurs confondues. Selon la Banque du Canada, de 2000 à 2013 l'inflation représente une hausse des coûts de 127.73 %, soit une moyenne annualisée de 1,9 %. Ainsi, pour simplement compenser le facteur inflation, le rapport au RFB médian de 2000 (56 050 \$) correspond à un revenu médian de 71 590.34 \$ en 2013. Les paramètres de définition de la classe moyenne et, conséquemment, ceux des familles à faible revenu, ou au contraire des familles à revenus supérieurs, sont donc demeurés relativement semblables.

Suite à une erreur de conception d'un item de son questionnaire, Massé (2005) regroupait en trois catégories les seuils critiques de retrait des élèves des institutions privées en cas de hausse significative des frais de scolarité. La répartition obtenue en était la suivante (cf. tableau 15).

Tableau 15

Réactions face à certaines augmentations de coûts (Massé, 2005)

Augmentation	Retrait de l'enfant du réseau privé
1 000 \$ et moins	47 %
3 000 \$ et moins	75 %
5 000 \$ et moins	89 %

Nos données, telles que présentées au tableau 16 présentent un profil plus nuancé. Une hausse inférieure ou égale à 999 \$ (1 000 \$ et moins chez notre collègue) n'entraînerait plus qu'une diminution de 31 % de l'effectif.

Tableau 16

Seuil critique d'absorption d'une hausse des frais de scolarité (Larose et al. 2013)

Nature de la hausse	Pourcentage
Aucun	12
999 \$ et moins	31
De 1 000 \$ à 1 999 \$	32
De 2 000 \$ à 2 999 \$	16
De 3 000 \$ à 3 999\$	05
De 4 000 \$ à 4 999 \$	04

Cependant, là où notre enquête se distingue et soulève un problème important au plan social, c'est que le pourcentage des parents qui retireraient leurs enfants du secteur privé correspond aussi à une énorme attrition au regard de la proportion d'élèves provenant des ménages à faible revenu ou correspondant à la définition économique actuelle de la classe moyenne. Une tranche de plus 1 000 \$ de hausse des coûts annuels supplémentaires serait associée à la disparition ou à une attrition importante de la présence de la classe moyenne supérieure (RFB du ménage de 100 000 \$ à 150 000\$), les hausses supplémentaires affectant de façon dégressive mais relativement peu importante la présence des enfants des diverses catégories des ménages les mieux nantis.

Dans le discours recueilli auprès des parents interviewés, tout comme dans l'analyse des réponses aux items de notre questionnaire d'enquête, les parents des ménages disposant des plus faibles revenus ainsi que ceux de la classe moyenne, telle que définie selon les paramètres du ministère du Revenu, sont ceux pour qui la fréquentation de l'école privée est le plus fortement associée à un désir de mobilité sociale ascendante pour leurs enfants. Cela se manifeste notamment par l'importance accordée à une plus grande probabilité d'accès aux études supérieures évoquée pour leur progéniture.

Il est vrai, pour autant que notre échantillon soit représentatif de la population des ménages dont les enfants fréquentent les institutions membres de la FEEP, que ceux-ci se distinguent fortement, dans l'ensemble, de la répartition socioéconomique des ménages québécois. Le revenu médian des parents de notre échantillon frôle le double de celui des ménages de la province. La scolarisation des parents, bien qu'ayant été largement majoritairement scolarisés dans le réseau public, dépasse de façon substantielle celle des parents « tout venant » du Québec, soit 84 % des pères et 92 % des mères détenant une certification collégiale ou universitaire. Néanmoins, la présence dans l'échantillon de 7 % des familles d'élèves provenant des tranches dites de faible revenu, de 21 % d'entre eux provenant de la classe moyenne (au sens du MRQ) et de 29 % provenant des classes moyennes supérieures (RFB situé entre 100 000 \$ et 149 999 \$), nuance le portrait. Cela, surtout si on tient compte du fait que ce sont les enfants de ces ménages qui devront changer d'école en cas de hausse des frais de scolarité de moins de 1 000 \$ (faibles revenus et classe moyenne) ou de 1 000 \$ à 2 000 \$ annuels, tenant compte aussi de l'effet non inclus dans la question de la hausse *de facto* correspondant à l'obligation d'achat d'équipements informatiques progressivement en vigueur dans la majeure partie des écoles de la Fédération.

Les questions que nous laissons ouvertes, en conséquence de ce qui précède, sont les suivantes.

- Est-il souhaitable de retirer un rêve souvent associé au désir de mobilité sociale ascendante chez les parents des couches sociales plus fragiles au plan économique de notre société ? Après tout, l'importance de la classe moyenne n'est-elle pas constamment considérée en décroissance dans le discours médiatique ainsi que dans le discours gouvernemental en vigueur depuis une décennie ?
- Est-il aussi souhaitable de mettre des parents en situation de changer leurs enfants d'école pour des considérations économiques, alors qu'ils s'en déclarent largement satisfaits au plan des services obtenus, de l'encadrement et du suivi dont leur progéniture fait l'objet ?

La réponse appartient au lecteur. Elle pourra dépendre de l'importance qu'il accorde à l'application des lois d'une économie de marché ou de la croyance idéologique qu'il partage par rapport à la désirabilité ou non de la présence d'un double système d'éducation au Québec. Elle devrait néanmoins être marquée du sceau du respect qu'il affiche au regard des décisions de sacrifice librement consenti que des parents peuvent décider d'assumer pour ce qui leur semble être le plus désirable pour leurs enfants.

Références

- Fédération des comités de parents du Québec (2012). *Le financement de l'école privée par le gouvernement québécois: est-ce encore pertinent ?* Québec: Fédération des comités de parents du Québec.
- Fédération des établissements d'enseignement privé du Québec (2013). *Rapport annuel 2012-2013*. Montréal: Fédération des établissements d'enseignement privé du Québec.
- Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (2005). *Le financement public de l'école privée*. Montréal: Centrale des syndicats nationaux, FNEEQ, Comité école et société.
- Gouvernement du Canada (2013). *Indicateurs de mieux-être au Canada – Apprentissage, niveau de scolarité*. Ottawa: Ressources humaines et développement des compétences Canada.
- Gouvernement du Québec (2012). *Conférence de presse de monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances et de l'Économie. Présentation des gestes que le gouvernement entend poser relativement à la taxe santé*. Québec: Assemblée nationale du Québec.
- Gouvernement du Québec (2011). *Un portrait statistique des familles au Québec*. Québec: Ministère de la Famille.
- Harvey, P.A. (2008). *Portrait de la fiscalité et de ses perspectives au Québec*. Montréal: Centrale des syndicats du Québec (CSQ).
- Institut de la statistique du Québec (2005). *Un portrait statistique des familles au Québec – Édition 2005*. Québec: ISQ.
- Landry, J.-F. (2009). *Le financement public des écoles privées : Mettre fin aux mythes*. Montréal : Fédération autonome de l'enseignement.
- Langlois, S. (2010). Mutations des classes moyennes au Québec entre 1982 et 2008. *Les cahiers des dix*, 64, 121-143.
- Marois, J. (2005). *La situation de l'enseignement privé dans les dix provinces canadiennes: éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire*. Montréal: Fédération des établissements d'enseignement privé du Québec.
- Massé, D. (2005). *La situation socio-économique des clientèles du réseau de l'enseignement privé*. Montréal : Fédération des établissements d'enseignement privé du Québec.
- Massé, D. et Chagnon, C. (1996). *Recherche sur la situation socio-économique des clientèles du réseau d'enseignement privé*. Montréal: Fédération des établissements d'enseignement privé du Québec.

- Teyssier, R. (2009). *Le financement public de l'éducation privée dans quatre provinces canadiennes*. Québec/Paris: Université Laval /École des hautes études en sciences sociales. Thèse de doctorat (PhD) en cotutelle (Sociologie).
- Vermot-Desroches, B. (2007). *Le financement public de l'enseignement privé au Québec*. Québec: Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- Wolfson, M.C. et Murphy, B. (2003). *Inégalités en Amérique du Nord. Le 49e parallèle a-t-il encore de l'importance*. Ottawa: Statistique Canada (Rapport de recherche).
- Yalnizyan, A. (2007). *The rich and the rest of us: The changing face of Canada's growing gap*. Ottawa: Centre canadien de politiques alternatives.